

Invitation à une activité de formation continue



Titre : TDAH ou Pseudo TDAH
No d'activité : 70498
Date : mercredi le 19 juin 2019
Lieu : Hôtel Holiday Inn, Longueuil
Coordonnées : 900, rue St-Charles Est, Longueuil

Objectifs

Suite à cette présentation, le participant pourra dans le cadre de l'évaluation et du suivi d'adolescents et d'adultes:

Première partie : TDAH et ses caractéristiques

1. Distinguer comment le cerveau TDAH fonctionne différemment.
2. Reconnaître les impacts des difficultés d'auto-modulation associées au TDAH à travers les étapes de la vie.

Deuxième partie : Pseudo TDAH et questions

1. Identifier les éléments pouvant moduler ou mimer le tableau clinique du TDAH afin de mieux cibler les stratégies thérapeutiques.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2019-06-19	18:00	18:30	Autre	Arrivée et inscriptions	
2019-06-19	18:30	20:00	Conférence	Le TDAH et ses caractéristiques	Dre Annick Vincent, psychiatre, Québec
2019-06-19	20:00	20:20	Pause/Repas		
2019-06-19	20:20	21:50	Conférence	Pseudo TDAH et questions	Dre Annick Vincent, psychiatre, Québec
2019-06-19	21:50	22:00	Autre	Remerciements, évaluations et départ	

Veillez confirmer votre présence auprès de :
M. Sébastien Fortin au 514-808-3319 ou à sebastien.fortin@purdue.ca
Mme Nathalie Goulet au 514-226-6746 ou à nathalie.goulet@purdue.ca
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Purdue Pharma

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.